



Commune de l'Aveyron
Mairie de COMPREGNAC

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 février 2022 à 20h30 Salle du Château.

Présents : Mme ALVES Mélanie, Mme GIRARD Anne, Mme MORENO Véronique, Mme PEREZ-VERNHETTES Muriel, Mr JALBERT Bruno, Mr JULIEN Olivier, Mr LAMBRECHT Mathieu, Mr LEPETIT Patrick, Mr TREILLET Alexis.

Absents excusés : Mr LAFON Duncan donne son pouvoir à Mme ALVES Mélanie

Secrétaire de séance : Mr LAMBRECHT Mathieu, adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération d'Adhésion au dispositif "Cartes Jeunes" Ville de Millau
 2. Délibération pour la convention avec le Syndicat Tarn Amont concernant les plages de Comprégnac et Peyre
 3. Délibération pour le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) Communauté de Communes
 4. Délibération pour l'écolage Ecole de Saint Georges de Luzençon
 5. Délibération SIEDA alimentation en électricité des Parcelles B296 et 295 à Peyre
 6. Présentation du Cahier des Charges pour les stations d'épuration
- Questions et informations diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2021 : adopté à l'unanimité

1) Délibération d'Adhésion au dispositif "Cartes Jeunes" Ville de Millau :

Les jeunes de 12 à 20 ans habitant la Communauté de Communes de Millau peuvent bénéficier de la Carte Jeunes. Cela a pour but d'obtenir des réductions au stade d'eaux vives de la Maladrerie, au Théâtre de la Maison du peuple, au Cinéma de Millau et pour les formations BAFA, ainsi qu'à une trentaine de commerces de la ville.

Pour disposer de cette Carte Jeune, il suffit de se présenter au guichet unique de la mairie de Millau (du lundi au jeudi matin de 8h à 11h30) sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une photo d'identité. Aucun frais de participation ne vous sera demandé, cette année la carte est gratuite.

Pour information sur notre commune, un seul enfant était adhérent l'année dernière.

Délibération adoptée à l'unanimité

2) Délibération pour la convention avec le Syndicat Tarn Amont concernant les plages de Comprégnac et Peyre

Une convention a été réalisée entre la Mairie et le Syndicat Tarn Amont pour déclarer 2 plages sur Peyre et Comprégnac. Le cadre de cette convention permettra de réaliser des prélèvements sur la rivière Tarn afin de surveiller sa qualité. Cette convention est gratuite,

la déclaration des plages se fera pour 2023. Il faut un an pour obtenir le label, les analyses débuteront mi-juin pour se terminer chaque année en septembre. Le coût pour la déclaration des analyses d'eau de chaque plage sera de 200€ par an. Les panneaux qui seront installés à partir de 2023 s'élèvent à 270€.

Délibération adoptée

9 voix Pour, 1 voix Contre (Mr Treillet)

3) Délibération pour le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) Communauté de Communes

Cette délibération concerne le fait de limiter l'affichage sauvage au bord des routes, dans les centres bourg, au sein de la Communauté de Communes. Des tailles réglementaires sont à respecter, l'affichage est soumis sur autorisation de la Communauté de Communes. Ce règlement est renouvelable tous les 6ans.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4) Délibération pour l'écolage Ecole de Saint Geroges de Luzençon

Nous avons un enfant de notre commune qui est scolarisé à l'école de St Georges de Luzençon. Le coût de cette scolarité est de 800€. Après discussion, nous avons pu aligner ce prix au tarif de celui de Millau, c'est à dire à 430€.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5) Délibération SIEDA alimentation en électricité des Parcelles B296 et 295 à Peyre

Les parcelles B296 et 295 situés à Peyre en face de chez Mr Bomparre, sont soumises à des travaux qui ont un coût pour la commune de 400€ pour faire amener l'alimentation électrique. La distance à raccorder est de 110m.

Délibération adoptée à l'unanimité

6) Présentation du Cahier des Charges pour les stations d'épuration

Mr Le Maire nous présente le cahier des charges pour un contrat de maintenance des équipements d'assainissement de la Commune de Comprégnac pour les 2 stations de Peyre et Comprégnac et les 3 postes de relevage.

Ce contrat a pour but de garantir :

- le bon fonctionnement de nos 2 stations d'épuration pour respecter les normes de rejet,
- d'assurer la gestion et l'évacuation des boues conformément à la réglementation en vigueur,
- d'assurer le bon fonctionnement des 3 postes de refoulement de la Commune,
- de maîtriser les consommations électriques des stations et des postes.

Nos employés municipaux seront formés par une société extérieure pour l'entretien de niveau 1, dans le but de passer 2 fois par semaine pour le contrôle, les éventuels nettoyages ainsi que le relevé des temps de marche des pompes de relevage ou autres incidences sur un cahier d'exploitation.

La société extérieure aura 4 visites annuelles à effectuer dans le cadre de la maintenance préventive des installations sous la présence d'un employé municipal. Les pièces d'usures seront changées si le montant des fournitures ne dépasse pas le montant de 100€ par visite.

Ce contrat serait conclu pour une durée de 4ans.

Les maintenances correctives, c'est à dire, celles qui auront lieu en dehors des maintenances préventives seront soumis à des bons de commande par la Commune.

Pour l'instant, nous allons consulter la SAUR et entreprise MORA.

Délibération adoptée

9 voix Pour, 1 Abstention (Mr Treillet)

Questions et informations diverses :

- Point réunion tourisme :

Une réunion a été effectuée en présence du conseil municipal et des acteurs du tourisme le vendredi 11 février.

Étaient présents : Evolution 2 pour les bateliers du viaduc, Canoescapade, La Terrasse de Peyre 'Le Bistrot des Amis', L'Estival, L'Atelier Terralhas, La Maison de la Truffe. Chacun a pu évoquer certaines problématiques ou dysfonctionnements. Un plan d'action est défini sur chaque point abordé lors de cette réunion. En résumé, les acteurs du tourisme ont été satisfaits du dialogue lors de cette rencontre.

Le compte de rendu de cette rencontre sera diffusé sur le site Internet.

- Travaux électricité potière

Mise aux normes à effectuer, changement du compteur et ajout de 3 prises 16A à rajouter pour éviter des rallonges. Le devis est de 1095€

- Travaux électricité garage mairie

Un coffret électrique à mettre en place avec 2 prises de 16A, passage et rapport du consuel. Le devis s'élève à 2140€

- Changement ordinateur

Un devis a été réalisé chez la société MGS à Millau pour un éventuel changement d'ordinateur de bureau pour notre secrétaire de Mairie. Il y a 2 devis, un à 879€ et l'autre à 1029€, à cela il faut rajouter 150€ pour l'intervention d'un technicien afin de récupérer les données, d'installer les logiciels et périphériques.

- Devis SAUR changement obligatoire des échelles

Les échelles dans nos châteaux d'eau ne sont plus aux normes, il faut des échelles en Inox. Le tarif pour ce remplacement s'élève à 7400€ HT les deux.

- Traces de Dinosaur :

Il a été retrouvé 41 traces de Dinosaur sur le Chemin Vieux. Nous allons consulter l'Office de Tourisme de Millau afin qu'il nous fournisse des panneaux signalétiques. Le Service de la Communication de la Communauté de Communes pourra s'occuper de la mise en page de ses panneaux.

Autres sujets :

Renouvellement de l'adhésion à l'ADMR de 400€

L'extinction des lumières est prévue pour mars, la signalétique a été posée à l'entrée des 2 villages.

Mr Aussibal, taxi à Millau, a versé les 200€ pour son stationnement à Comprégnac.

Maison Gazagnes : demande de mise en péril, délai repoussé jusqu'au 4 mars pour faire les devis nécessaires pour les travaux.

Autre mise en péril chez Mr Loiret à Peyre.

Ouverture de l'église à Comprégnac, possible mais il faut en faire la demande de façon ponctuelle auprès du responsable de Comprégnac Mr Lafon ou éventuellement de la Mairie.

Retour de Mail citoyen (citoyens.compregnac@orange.fr) : des premiers mails arrivent.

Les premières suggestions ci-dessous :

Bornes électriques sur le parking du Tarn/signalétique vers le parking du Tarn depuis la descente de Théronnels : un diagnostic d'aménagement à Peyre mené par Aveyron Ingénierie est en cours (délai un peu long du fait de la disponibilité limitée des prestataires)

Broyeur communal : la réflexion s'oriente vers un stockage provisoire puis un broyage périodique par une entreprise spécialisée (les habitants pourront récupérer le broyat)
Vitesse excessive dans la descente de Thérondels : il n'est pas prévu d'aménager de ralentisseur, cela n'est pas ressorti dans la réunion publique de Peyre de septembre 2021.
Nous appelons les usagers à respecter les limitations de vitesse dans la descente.
Proposition de vente de fumier aux habitants par les éleveurs : nous appelons les personnes intéressées par vendre leur fumier à se manifester auprès de la mairie.

L'adresse mail citoyenne n'est pas bien visible sur le site internet, à voir pour corriger cela.

Fête du 1er mai : à voir pour la réintroduire cette année en partenariat avec les associations. Le problème évoqué c'est qu'il existe la même manifestation à St Georges de Luzençon. La crainte, c'est qu'il y a moins de participants.

Séance levée à 21h50